

L'Ukraine demande la création d'un tribunal spécial sur le crime d'agression

Ce chef d'accusation permettrait de juger le président russe, Vladimir Poutine, mais seule une poignée d'Etats se montrent pour le moment favorables à l'initiative

LA HAYE - correspondance

Le ministre des affaires étrangères ukrainien, Dmytro Kuleba, a réclamé officiellement le soutien des pays du G7 et du Conseil de l'Europe pour la création d'un tribunal spécial chargé de juger l'« agression » de l'Ukraine par la Russie, dans un courrier daté du 13 mai. « C'est la première demande officielle du gouvernement ukrainien », confirme par téléphone Anton Korynevych, le conseiller du président Zelensky ; l'« agression » qualifie un crime qui consiste à « planifier, préparer et lancer » une attaque contre un autre Etat.

Depuis l'annexion de la Crimée en 2014, Kiev a ouvert un front judiciaire contre Moscou, utilisant tous les leviers possibles pour traîner en justice les auteurs de crimes de guerre, du simple soldat jusqu'au chef du Kremlin, voire à l'Etat russe lui-même. Trois dossiers sont pendents devant la Cour internationale de justice (CIJ), chargée de trancher les conflits entre Etats. La Cour pénale internationale (CPI) a ouvert une enquête, le 2 mars, contre les hauts responsables, russes ou ukrainiens, de « crimes de guerre » et « crimes contre l'humanité ». La Cour européenne des droits de l'homme est saisie de nombreux cas de violations. Les justes d'au moins onze pays de l'Union européenne ont ouvert des dossiers. Et, sur la ligne de front de cette bataille judiciaire, la justice ukrainienne enquête et juge. Malgré cet arsenal, Kiev réclame un nouveau tribunal international.

Car si l'Ukraine peut juger les auteurs de crime d'agression, elle ne peut poursuivre Vladimir Poutine, qui bénéficie de l'immunité des chefs d'Etat. Quant à la CPI, elle peut légalement inculper le président russe, mais pas pour ce crime. Elle « n'a pas juridiction sur le crime d'agression », rappelle Mykola Gnatovsky, professeur de droit de l'université de Kiev.

« Pas la priorité aujourd'hui »

Figurant parmi les promoteurs du projet, l'avocat international Philippe Sands a évoqué un nouveau tribunal de Nuremberg. Les chefs nazis y ont été condamnés pour « crimes contre la paix », autrement dit « agression », après la seconde guerre mondiale. Dans la bataille des mémoires, la création même d'un tel tribunal serait une victoire, au moins à court terme, estime l'Ukraine. « C'est une analogie historique très importante », explique M. Korynevych. « Même si les futurs mandats d'arrêt ne sont pas exécutés le jour même ou dans le mois, ce sera très important de dire que telle ou telle personne est l'auteur d'un crime contre la paix, et de la délégitimer. » Et pour cela, l'Ukraine est même « prête à déléguer [sa] juridiction à un tribunal spécial concernant le crime d'agression », explique le conseiller ukrainien.

Plusieurs experts ont planché sur la proposition depuis février. Début avril, après l'horreur des crimes survenus dans la ville de Boutcha, le président Volodymyr Zelensky a donné son feu vert. La

« LE TRIBUNAL SPÉCIAL VISERA LES "GROS POISSONS", UN CERCLE ÉTROIT DE PERSONNES QUI ONT EU UN RÔLE DANS LA DÉCISION D'ATTAQUER UN PAYS ÉTRANGER »

MYKOLA GNATOVSKY
professeur de droit
de l'université de Kiev

Lituanie s'est faite l'ambadrice de ce projet de mise en place d'un tel tribunal, seule une poignée d'Etats y serait favorable à ce jour. Vendredi 20 mai, 41 Etats, dont la France, ont annoncé leur intention de s'associer, dans le futur, à la plainte déposée fin février par l'Ukraine contre la Russie devant la CIJ. La plainte conteste toute base légale avancée par Moscou pour justifier son agression. Mais cette simple déclaration d'intention ressemble à une fin de non-recevoir au projet de tribunal spécial.

« Ce n'est pas aujourd'hui la priorité », indique une source diplomatique. « Parce que cela pose très clairement un problème de ressourcement, ça peut aussi poser un problème de concurrence entre la Cour pénale internationale et cette nouvelle juridiction. » Il n'est pas question de déposséder la justice ukrainienne, voire la CPI, assure néanmoins M. Gnatovsky. L'agression est un crime de chefs et « il doit y avoir une distribution très claire des rôles. Le tribunal spécial visera les "gros poissons", un cercle étroit de personnes qui ont eu un rôle dans la décision d'attaquer un pays étranger ». Mais, à l'instar de la CPI, ce tribunal n'aurait pas les moyens de faire exécuter de potentiels mandats d'arrêt contre des responsables à Moscou. « Nous savons que l'exécution de mandats d'arrêt sera un problème, admet M. Korynevych. Mais leur émission serait déjà en soit une victoire. »

La question du crime d'agression reste sensible. En 2010, lors d'une conférence diplomatique visant à inclure ce crime dans le code pénal de la CPI, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni, qui s'y opposaient, avaient limité les pouvoirs de la Cour, au point qu'elle ne peut aujourd'hui engager de poursuite sur ce chef-là contre les responsables russes. « La définition [du crime d'agression] peut prêter à pas mal d'incertitudes », indique une source diplomatique. « Le droit international n'est pas toujours d'une clarté absolue sur les cas dans lesquels l'emploi de la force est licite ou pas. Il y a des situations dans lesquelles des incertitudes subsistent, par exemple l'intervention humanitaire. Ce sont des cas sur lesquels il peut y avoir des débats. » La création d'un tribunal spécial sur l'agression, alors que l'Irak ou la Libye n'ont jamais fait l'objet d'examen judiciaires, pourrait aussi raviver les accusations de justice à deux vitesses. ■

STÉPHANIE MAUPAS



Francesco Zanardi, victime d'un prêtre pendant son enfance, à Rome, en octobre 2018. SIMONE PADOVANI/AWAKENING/GETTY IMAGES

Abus sexuels : en Italie, des laïques dénoncent l'omerta de l'Eglise

Après des années de déni, les évêques italiens, réunis du 23 au 27 mai, doivent discuter de la lutte contre la pédocriminalité dans l'institution

ROME - envoyée spéciale,
correspondant

La loi du silence qui pèse en Italie sur la pédocriminalité dans le clergé commence à être sérieusement contestée. Alors que la Conférence épiscopale italienne tient, du 23 au 27 mai, une assemblée au cours de laquelle sera discutée sa politique sur le sujet et désigné son nouveau président, un livre accusateur, à paraître le 26 mai, tente d'expliquer pourquoi la Péninsule est l'un des derniers pays occidentaux où l'Eglise catholique s'oppose avec succès à toute tentative d'enquête approfondie sur ce phénomène. « Ce livre a pour but de les obliger à faire cette enquête », déclare au Monde l'une de ses autrices, l'historienne et journaliste Lucetta Scaraffia.

Intitulé *Agnus Dei. Gli abusi sessuali del clero in Italia* (« Agnus Dei. Les abus sexuels dans le clergé en Italie », Solferino, 224 pages, non traduit), rédigé par Lucetta Scaraffia, Anna Foa et Franca Giansoldati, l'ouvrage a puisé une partie de sa matière première dans les archives amassées par Francesco Zanardi. Agressé dans son enfance par un prêtre, cet homme de 51 ans collecte depuis douze ans les informations éparses trouvées dans la presse. Bien seul, pendant longtemps, à mener ce travail, cet habitant de Savone (Ligurie), dans les environs de Gènes, a fini par devenir le destinataire d'informations que lui ont adressées d'autres victimes, ou leur famille, ayant subi les rebuffades de la hiérarchie catholique. Ces données sont en ligne, mais en vrac, sur le site de son association, Rete L'Abuso.

Lucetta Scaraffia s'est plongée dans ces fragments chaotiques de drames et de vies brisées pour tenter de raconter ces histoires et d'expliquer pourquoi l'omerta perdure en Italie plus qu'ailleurs. Cette catholique n'en est pas à son premier coup d'aiguillon à l'Eglise. En février 2019, alors qu'elle dirigeait le mensuel féminin de l'*Osservatore romano*, le quotidien officiel du Vatican, elle avait publié une enquête dénonçant les violences sexuelles infligées par des prêtres à des religieuses. Elle demeure intarissable sur ce sujet, qu'elle juge encore plus dissimulé, dans son pays, que la pédocriminalité. Avec ces deux scandales, affirme-t-elle, « l'Eglise est assise sur un volcan ».

Les autrices ont comptabilisé, dans les archives de Francesco Zanardi, « environ 320 » prêtres concernés, « dont 159 définitivement condamnés ». Elles relèvent que beaucoup de procédures tournent court après la conclusion, par les diocèses, d'une transaction avec les familles touchées, souvent de condition modeste. En échange d'un dédommagement de 15 000 à 25 000 euros, la plupart des victimes acceptent de retirer leur plainte. De leur côté, les diocèses s'attachent les services d'avocats réputés dont les noms apparaissent dans plusieurs affaires.

« Ce n'est pas un livre contre l'Eglise », insiste Franca Giansoldati, l'une des autrices, journaliste au *Messaggero*, le principal quotidien de Rome. Il vise à faire réfléchir l'opinion publique, à changer les mentalités pour que les gens puissent de nouveau avoir confiance dans l'institution. Mais, pour cela, il faut une enquête indépendante. » Là réside la principale résistance de la hiérarchie catholique italienne, qui continue à privilégier les procédures internes, au risque de se voir accusée de chercher à « étouffer » les scandales.

La sortie d'*Agnus dei* poussera-t-elle l'Eglise à faire un pas dans ce sens ? De plus en plus d'observateurs semblent acquis à cette idée, même si les obstacles restent importants. En effet, si la société italienne se sécularise, elle aussi, à toute vitesse, l'Eglise jouit toujours dans le pays d'une position de pouvoir considérable, si bien que peu de responsables politiques osent s'attaquer à ce sujet explicitement. « En cinq ans, un seul parlementaire a posé des questions », témoigne ainsi Franca Giansoldati.

La justice elle-même ne semble pas pressée de se saisir de ces affaires. Du reste, le concordat avec l'Italie prévoit explicitement que « les ecclésiastiques ne sont pas tenus de donner aux magistrats ou autres autorités des informations

L'Eglise jouit toujours d'une position de pouvoir considérable dans le pays

sur les personnes ou les affaires dont ils ont eu connaissance en raison de leur ministère ». Cela empêche ou ralentit bien des procédures. La presse, enfin, n'est pas exempte de reproches. « Les vaticanistes italiens ne veulent pas parler des abus », pointe Lucetta Scaraffia, soulignant le poids dans les rédactions de ces spécialistes des questions religieuses qui ne veulent surtout pas froisser la hiérarchie catholique. Ainsi, confie-t-elle, si M. Zanardi l'a contactée, c'est « parce qu'il ne fait pas confiance aux autres journalistes ».

De fait, les rares affaires qui arrivent jusqu'au procès sont la plupart du temps traitées comme des faits divers isolés et cantonnés aux pages locales. « Je me souviens de cette affaire de viols impliquant don Ruggero Conti, un prêtre du diocèse de Fiumicino, en 2010. L'évêque était venu témoigner, on était à 30 kilomètres du Vatican... Au tribunal, il y avait toute la presse internationale et, côté italien, nous étions quelques journalistes d'agences. Le prêtre a été condamné à quinze ans de prison, mais l'affaire a davantage intéressé le *New York Times* que la presse nationale », raconte le journaliste Iacopo Scaramuzzi, auteur de nombreux travaux sur le sujet, dont un essai, *Il sesso degli angeli* (Edizioni dell'Asino, 2022, non traduit), et un podcast à paraître sur le média en ligne *Il Post* (avec Alvisio Armellini).

Au-delà de ces initiatives, et même si ces démarches restent très minoritaires, des catholiques désireux de faire la lumière commencent à s'organiser. Des collectifs comme Donne per la Chiesa ou Noi siamo Chiesa ont créé une coordination contre les abus dans l'Eglise catholique sous le mot-clé #Italychurchtoo. La Conférence épiscopale doit se prononcer la semaine prochaine sur la lutte contre ces violences. En janvier, après la publication du rapport de la Commission Sauvé sur la pédocriminalité en France, elle excluait encore une enquête similaire sur la seule Eglise catholique. Reste à savoir combien de temps encore elle réussira à l'empêcher. ■

CÉCILE CHAMBRAND
ET JÉRÔME GAUTHERET